



Port-Mort, le 28 juin 2021

Objet : Inscription à l'Accueil Périscolaire - Année 2021/2022

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les renseignements et documents nécessaires pour inscrire votre ou vos enfants à l'accueil périscolaire (garderie et restaurant) pour l'année scolaire prochaine, à savoir :

- Règlement intérieur avec tarification en deux exemplaires dont un à nous retourner paraphé et signé,
- Fiche liaison sanitaire (une par enfant),
- Bulletin d'inscription.

Il vous faudra également fournir :

- Attestation d'assurance de responsabilité civile pour les activités périscolaires, valable pour l'année scolaire prochaine,
- Photo d'identité de l'enfant (des enfants),
- Avis d'imposition des deux parents de l'année 2020 sur les revenus 2019.
- Certificat médical autorisant la pratique sportive

Comme vous pourrez le constater à la lecture du règlement, le retour de votre dossier d'inscription dûment complété et signé doit être accompagné des pièces demandées qui conditionnent l'acceptation de la première inscription.

Le dossier doit impérativement être retourné en mairie <u>avant le 22 août 2021</u> si votre ou vos enfants déjeune (déjeunent) le jour de la rentrée (jeudi 2 septembre) ou dans la semaine de la rentrée.

Nous continuons dans le cadre de l'accueil périscolaire à proposer des activités comme la bibliothèque et nous offrons la possibilité d'aide aux leçons pour les enfants demandeurs.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Maire-Adjoin Déléguée au Scolaires